

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le 19 décembre 2024
Sous la présidence de M. Ali DOUAI,
Vice-Président Formation et Innovation pédagogique
Et la vice-présidence de
M. Laurent COUNILLON,
Vice-Président Recherche et Innovation,
N°15/2024

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine, Mme ANTUNES-POUSSINHA Paula, M. BAILLY-BECHET Marc, M. BARBIERI Mathieu, M. BELLAGAMBA Ugo, M. BELLET Jonathan, Mme BERTOLOTTI Emma, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Michael, M. BORGESE Franck, M. BORNEMANN Soren, M. BOSCARI Alexandre, Mme BOUVET Océane, M. BRAU Frédéric, Mme CABRIO Elena, M. CAILLAU Jean-Baptiste, Mme CHIBANE Rebecca, M. ETESSE Jean, Mme FEDELE Carine, M. GARCIA Dimitri, Mme GIRAUD-PANIS Marie-Josèphe, Mme GODIER Stéphanie, Mme HERITIER Camille, M. HURON David, M. HUSSENOT Anthony, Mme KRAFFT Jackie, Mme LAUDATI Patrizia, Mme LEMAHIEU Ann, Mme LEMAIRE Elisabeth, M. MERCIER Julien, M. MSAOUR Yanis, Mme N'ÂÏT-BOUDA Faïza, Mme OURIACHI Marie-Jeanne, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul, Mme PERETTI Alexandra, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. PONTY Yannick, Mme POTOT Swanie, M. REIS Patrice, Mme RUFINI alexandra, Mme SEITZ-POLSKI Barbara, M. SERRANO Benjamin, Mme SIBILLE Brigitte, Mme SIGLOCH Karin, M. TANTI Jean-François, M. VIGROUX Alban, Mme VINCIGUERRA Joséphine, M. VIZZARI Jean-François, Mme YAMOUNI Soraya,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme DEMARIA Samira à M. HURON David, Mme DUBARLE Léa à Mme BERTOLOTTI Emma, M. DUFRAISSE Bruno à M. BELLAGAMBA Ugo, M. FOURNIER Laurent à Mme OURIACHI Marie-Jeanne, Mme JOUIN Emilie à Mme PERETTI Alexandra, Mme MICHELET Véronique à M. ETESSE Jean, Mme RANDAZZO Alessandra à M. BORNEMANN Soren, M. REIS Patrice à M. HURON David, M. TEISSEIRE Pascal,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BAUBIAT Emma, Mme BEHAR Claire, M. BLANC Frédéric, Mme BOUNEMRI Célia, M. BOURGEOIS Nicolas, M. BURRONI Gaël, Mme CARUCHET Elodie, Mme COURTIN Christine, Mme FLAMENT Agathe, Mme FONTAINE Geneviève, M. FRANQUET Erwin, M. HACHEM Elie, M. HARIB Naïm, Mme MONTAGNE Véronique, Mme NAVARRO Jade, Mme NIELSON Nathalie, M. OTTAVI Jean-Antoine, Mme PAUL Anne-Gaëlle, M. ROUSTAN Valentin, M. TRUBERT Jean-François, M. TORRENTI Camille,

INTERVENANTS PRESENTS : Mme BISCARRAT Laetitia, Mme COCHIN Laetitia, M. CREMOUX Pascal, M. KORDOPATIS Georges, Mme LAMBERT Karine, Mme LESCLINGAND Marie, Mme MAILLAND Magali, Mme MIRBEL Isabelle, M. QUILIO Serge, Mme VAN DE BOR Véronique, Mme ZERMATI Johanna.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Validation du PV du Conseil académique du 26 novembre 2024

Mme OURIACHI fait part de deux coquilles dans le projet de PV en ligne : il a été noté au point « III.6-projet TOEIC » : « système de Doucher » au lieu de « Voucher » et le nombre de voix « pour » sur le dernier vote au point « III.7.2- Modalités relatives à la sélection en Master/MSc » était de 42 et non pas de 2 comme cela avait été transcrit.

II.- Vie Universitaire

II.2.- Elargissement du bonus engagement étudiant

M. DOUAI accueille Mme COCHIN, Vice-Présidente Vie Etudiante et de Campus pour présenter ce point.

Elle précise que l'élargissement de ce bonus constitue une volonté exprimée par le comité de pilotage « engagement étudiant » qui s'est réuni le 4 novembre dernier. Au terme de discussions, il est apparu pertinent d'élargir le dispositif de valorisation à l'engagement d'un étudiant au sein d'une association étudiante. Elle rappelle que le dispositif actuel permet de valoriser uniquement les étudiants qui sont membres du bureau de l'association. Cette restriction avait initialement été apportée parce que la DVU voulait se donner le temps de vérifier que l'engagement des étudiants dans ce cadre serait bien réel. Il est aujourd'hui constaté un bon fonctionnement, avec pour le semestre en cours, plus de 55 demandes d'étudiants pour un bonus au titre de leur engagement en qualité de membres du bureau. Pour chaque demande le statut de l'étudiant dans l'association est vérifié et il est demandé un rapport d'activité. La proposition de faire évoluer le dispositif tient au fait que certains étudiants qui ont porté des projets mais qui ne sont pas membres du bureau ont déposé des demandes qui ont reçu une réponse négative. Au vu des pratiques en place dans les autres universités, il est apparu qu'une valorisation pouvait exister pour les étudiants simplement membres d'une association étudiante sur justification d'un projet. Un rapprochement avec l'Université de Lorraine a abouti sur une proposition d'un dispositif similaire à Université Côte d'Azur. Le projet porté par l'étudiant devra correspondre aux valeurs de l'université et pourra avoir été validé dans le cadre d'une commission initiatives étudiantes, avec production d'un rapport. Un bonus de 0,25 par semestre à l'instar des autres bonus engagement pourra ainsi être obtenu. Elle précise qu'une proposition de rapport qui devra être soumise à la DVU dans le cadre de la plateforme « engagement » a été jointe aux documents préparatoires.

Elle souligne, par ailleurs, que l'engagement associatif entre dans le cadre réglementaire de la valorisation d'un engagement citoyen.

M. BAILLY-BECHET souhaite savoir si le temps consacré au projet ou la formation suivie devra être précisé dans le rapport ou si le bonus peut être conditionné au succès du projet, et fait part de ses craintes que le président de l'association étudiante puisse signer un rapport sur des actions qui ne seront pas suffisamment significatives. Mme COCHIN confirme que c'est bien le président l'association qui valide mais elle précise qu'il ne pourra s'agir que de projets sérieux entrant dans le cadrage de la commission initiative étudiante sur une thématique solidarité, citoyenneté, sport, culture, etc, ainsi les week-ends d'intégration ou autres soirées étudiantes ne pourront être retenus. Elle ajoute que ce n'est pas parce qu'un rapport sera remis que le bonus sera automatiquement attribué. M. BAILLY-BECHET regrette qu'il ne soit pas été précisé dans la proposition d'élargissement que le projet impliquant l'étudiant devait avoir été validé par la commission initiatives étudiantes.

La proposition d'élargissement du bonus engagement étudiant est validée avec 43 pour 3 contre 5 abstentions.

II.3.- Propositions de la commission Initiatives Etudiantes du 11 décembre 2024

Mme COCHIN informe que 16 dossiers ont été présentés à cette commission.

Elle fait part d'abord des projets ayant recueilli un avis favorable :

- Projet n°1 « Congrès WER de l'ANEMF » porté par la Corporation des Carabins Niçois qui concerne une demande classique de déplacement pour laquelle des forfaits sont définis.
- Projet n°8 « Cafés-débats » porté par Cog d'Azur, il est précisé que la participation de l'établissement ne concerne que 211,29 € liée à des frais de réservation de salles et à des impressions.
- Projet n°9 « Friperie Sport-Planète » porté par la Corpo STAPS, projet de solidarité dont l'objectif est de permettre aux étudiants d'acquérir des vêtements et des équipements sportifs à des prix abordables. Il n'a cependant pas été alloué de montant pour le financement de ce projet mais il a été proposé à l'association de signer

une convention d'objectifs et de moyens avec l'établissement tel que cela se pratique déjà avec d'autres associations. Ce projet pourrait par ailleurs être mis en lien avec le dressing solidaire qui a été inauguré il y a 15 jours par le service social de l'université.

- Projet n°10 « Face Parade 2025 » porté par la FACE 06 : il s'agit d'un projet culturel qui est pérenne et qui se déroule pendant le carnaval de Nice. Il était demandé 5944,00€, l'intégralité de la somme n'a pas été accordée, la subvention a été limitée à 3000,00 € car il a notamment été conseillé de diminuer le coût des DJ et de se rapprocher de la ville de Nice pour certaines prestations telles que la location des barnums. La commission souhaitait financer essentiellement les parties relevant de l'activité étudiante et de l'assurance.
- Projet n°12 « Madagas'CARE 3.0 » porté par HUMANICE : il s'agit d'un projet de solidarité récurrent qui concerne des voyages humanitaires visant à faire de la prévention santé auprès des enfants à Madagascar. Il était demandé 9000,00€ mais l'aide accordée ne serait que de 5000,00€ compte tenu d'un manque de cofinancement, l'Université étant sollicitée pour plus de 65% du projet, l'association a donc été encouragée à rechercher d'autres financeurs d'autant qu'une augmentation du budget a été constatée par rapport aux années précédentes.
- Projet n°13 « Pechamama » porté par Humanice : il s'agit également d'un projet de solidarité humanitaire visant à enseigner les gestes de premiers secours à des enfants péruviens, la demande portait sur 4500,00€ qui représentait 85% du budget total du projet et il est proposé d'accorder 2000,00€ pour les mêmes raisons que pour le projet précédent : un manque de cofinancement et un projet d'une durée plus longue que l'année précédente.
- Projet n°15 « PASSION au cœur du Maroc » porté par l'association PASSION : il s'agit également d'un projet de solidarité, l'association se propose de collecter des fonds pour financer un voyage de solidarité au Maroc. La somme demandée de 3166,00€ est a été attribuée, le projet ayant été très bien préparé et présenté avec une vraie recherche de subventions.
- Projet n°16 «EUSA Handball F et M 2025 » porté par UniCA SPORT CLUB : il concerne les championnats d'Europe universitaire de handball, il s'agit d'un gros projet pour lequel 19590,70€ étaient demandés. Il est là encore proposé un financement à hauteur de 10000,00€ compte tenu d'un manque de recherche de cofinancements, ni le CROUS ni la ville de Nice n'ont été sollicités, il a, par ailleurs, été demandé que certains postes tels que celui des transports notamment soient revus.

Mme COCHIN fait part ensuite des avis défavorables :

- Projet n°2 « Masterclass - Coopération et Démocraties » porté par l'association ARFI. Il n'a pas été retenu car le dossier présenté ressemblait fortement à une manifestation scientifique à laquelle participerait une promotion de master 2 qui ne peut être financée par la CVEC.
- Projets n°5 et n°6 « Activités Sportives et Bien-être Semestre 1 » et « Activités Sportives et Bien-être Semestre 2 » portés par les Blouses Blanches du Sport qui concernent des réunions d'étudiants autour de manifestations sportives hebdomadaires. Compte tenu du fait que l'association a recours à un prestataire pour fournir toutes les activités sportives et que la prestation coûte relativement cher, que l'étudiant doit payer pour participer aux activités une somme très supérieure à celle demandée par UniCA-Sport, que les cofinancements sont totalement inexistantes et que certains frais liés à des goodies, kways, pulls etc, étaient discutables, il a été estimé que les projets ne pouvaient être retenus. L'association a été invitée à se rapprocher d'UniCA-Sport pour examiner la possibilité d'un travail en commun.
- Projet n°7 « Afterworks » porté par Cog d'Azur : il concerne un événement organisé par l'association des étudiants en sciences cognitives de Nice, la participation demandée de 256,00€ était modeste mais elle portait sur l'achat de boissons alcoolisées qui ne peut faire l'objet d'un financement CVEC.

Mme COCHIN fait enfin part des avis favorables sous condition :

- Projet n°3 « Voyage citoyen à Paris » porté par le BDE Droit et Sciences Politiques Nice : ce projet qui avait déjà été présenté en commission initiative étudiante avait suscité de nombreuses réserves, il avait donc été demandé à ce qu'il soit retravaillé sur certains points. Les remarques qui avaient été émises ont ainsi été prises en compte dans leur intégralité, le projet a donc finalement reçu un avis favorable assorti toutefois de la condition que l'association réserve 10 places à tarif boursier et 5 places aux étudiants extérieurs au Campus Trotabas afin d'éviter un projet trop filieriste.

- Projet n° 4 « Week-end Ski 2025 » porté par le BDE RT. Il s'agit d'un gros projet avec un budget de 12000,00€ sur lequel seulement 530,00€ était demandé puisque sur les projets de type « week-end d'intégration » seul le coût de la sécurité peut être financé. La condition posée est que l'association remplisse la fiche des événements festifs et d'intégration et présente le devis « sécurité » du prestataire, il est par ailleurs conseillé fortement un changement de prestataire pour les prochaines éditions.
- Projet n°11 « Noël Solidaire 2024 » porté par la FACE 06, il s'agit d'un projet pérenne qui répond à des enjeux de solidarité puisqu'il a pour objectif de faire bénéficier les étudiants ayant eu accès à l'épicerie solidaire d'une soirée de Noël avec un repas et un cadeau. La condition posée est que soient communiqués les justificatifs des mécénats obtenus, une ligne dédiée à ce point apparaissant dans le budget sans autres précisions sur l'origine des fonds.
- Projet n°14 « Organisation du Tournoi de Football Inter-Ecole de Journalisme » porté par le Comité d'Organisation du Tournoi de Football Inter-Ecole de Journalisme (COTFIEJ). Il concerne la première édition de ce tournoi sur le campus de Cannes, le projet qui avait été reporté est à nouveau présenté finalisé, la somme demandée est de 15000€, seulement la moitié a toutefois été attribuée à cause d'un cofinancement trop faible de seulement 730€ pour un projet d'un budget de près de 44000€, l'association est donc encouragée à se rapprocher du CROUS, de la ville de Cannes et du réseau des écoles de journalisme pour obtenir des financements supplémentaires. La Commission conditionne par ailleurs l'obtention de la subvention à l'envoi à la DVU de la Fiche des événements festifs et d'intégration.

L'ensemble des avis de la commission est validé avec 49 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

III.4.- Présentation du groupe de travail sur l'utilisation des IA génératives dans/pour l'enseignement et les apprentissages

M. DOUAI accueille Mme Isabelle MIRBEL vice-présidente déléguée à la transformation pédagogique et à la formation tout au long de la vie et souligne en préambule un véritable enjeu transdisciplinaire concernant le sujet des IA génératives pour l'enseignement et les apprentissages.

Mme MIRBEL fait part du projet de mettre en place un groupe de travail relatif à ce sujet. Elle souligne une généralisation de la présence de l'IA générative au sein des enseignements et auprès des étudiants. Il a donc été émis l'idée d'avoir une réflexion collective au niveau de l'établissement sur les actions à mettre en place afin de répondre à ce changement important impactant toute la société. L'objectif du groupe de travail sera de mener une réflexion collective en associant toutes les composantes ayant une dimension d'enseignement pour construire, au-delà des initiatives individuelles, une communauté de pratiques partagées et de créer un véritable observatoire permettant une mise à jour de ces bonnes pratiques compte tenu d'une évolution technologique rapide de l'IA générative pour l'enseignement et l'apprentissage.

Le premier objectif sera de formaliser des méta-questions sur l'usage de l'IAG qui ne seront pas propres à une discipline mais partagées par l'ensemble de la communauté, cela pourra par exemple concerner la signature d'une charte à soumettre aux étudiants sur l'utilisation qu'ils font de l'IAG. Un deuxième objectif concerne l'identification des thématiques sur lesquelles un travail à plus long terme doit être mené telle que par exemple la manière de repenser l'évaluation des étudiants avec ces outils ou encore l'aide qu'ils pourraient apporter aux étudiants en situation de handicap pour leur permettre une meilleure accessibilité aux cours. Le troisième objectif consiste à construire un environnement de partage des ressources des bonnes pratiques et des exemples de cas d'usage concret.

Le calendrier du groupe de travail est ensuite présenté, il est envisagé sur une durée d'une année avec un démarrage en janvier et une livraison en décembre 2025. Une réunion est prévue début janvier à l'issue de laquelle des échanges pourront se tenir avec l'ensemble des composantes.

Une première mission sera donc de recueillir les besoins auprès des composantes qui dispensent des formations en interrogeant à la fois les enseignants et les étudiants avec en parallèle une analyse des rapports publics et un recensement des initiatives portées par d'autres universités ou écoles en France ou à l'étranger.

Une deuxième mission sera d'identifier des thématiques de travail et de faire, pour chacune d'entre elles, des préconisations pour la constitution de groupes de travail dédiés en précisant la thématique, les objectifs, la temporalité, la feuille de route et la composition du groupe.

Une troisième mission sera enfin de construire un espace en ligne facilitant l'expression, l'animation et le partage au sein d'une ou plusieurs communautés d'expression et de pratiques.

A la fin de l'année 2025 un séminaire de restitution est prévu pour communiquer sur le travail qui aura été mené.

Conseil Académique n°15 du 19/12/2024

Le GT sera animé par Gérard GIRAUDON, conseiller sur le numérique et l'information à l'INRIA dont il est directeur émérite, rédacteur d'un livre blanc sur le numérique et l'éducation, il est également président de l'association Educatur qui rassemble l'ensemble des acteurs locaux du monde de l'entreprise et de la recherche autour des technologies de l'éducation.

La composition du groupe comprendra 2 enseignants du Conseil Académique, 2 ingénieurs pédagogiques du Centre d'Accompagnement Pédagogique, 2 étudiants (un de licence, un de master) un représentant d'EFELIA, un représentant de la Direction des Systèmes d'Information et un enseignant en informatique. Mme N'AIT-BOUDA et M. BELLAGAMBA font part de leur accord pour intégrer le groupe de travail en qualité l'enseignant du Conseil Académique et Mme CHIBANE en sa qualité d'étudiante.

M. BELLAGAMBA fait part de son vif intérêt pour le sujet et s'interroge de savoir s'il est déjà possible de mener des initiatives sur les campus avec les étudiants et sur leur articulation éventuelle avec le groupe de travail. Mme MIRBEL répond que les actions déjà menées pourront venir en complément, avec l'idée de les valoriser en offrant un meilleur accompagnement des enseignants qui sera notamment possible dans le cadre de la réorganisation de la Direction de la Formation en 2025 qui permettra de mettre des ressources communes à disposition de l'ensemble de l'établissement.

A M. PONTY qui s'interroge à propos des outils et des licences dont pourraient disposer les enseignants chercheurs et d'une réflexion au sein de l'université pour obtenir les accès permettant l'utilisation de ces outils, Mme MIRBEL confirme que cela fera partie des sujets dont devra s'emparer le groupe de travail qui aura un rôle de veille et aura à déterminer les outils sur lesquels l'établissement va se positionner.

Aux interrogations de Mme ANTUNES-POUSINHA sur la manière d'évaluer le travail de l'étudiant qui aurait pu utiliser l'IA, Mme MIRBEL répond qu'il appartient à l'enseignant de repenser son évaluation notamment par le biais d'une approche par compétences plutôt que de tenter de détecter s'il peut s'agir d'une forme de plagiat.

M. HUSSENOT convient de la nécessité de réfléchir à l'usage de l'intelligence artificielle pour l'enseignement mais il émet des réserves sur la création d'un nouveau groupe de travail dont il constate la multiplication récente sur les thèmes liés aux technologies impactant la pédagogie. Il pense qu'un des gros risques est que le projet n'aboutisse qu'à de maigres résultats au vu des expériences passées. Il met également en garde sur l'idée selon laquelle la technologie va modifier en profondeur la pédagogie et pense qu'il devrait être menée une réflexion plus générale sur la pédagogie et la place à accorder à ces technologies en son sein. Ainsi de son point de vue, la technologie ne doit pas constituer l'entrée de la réflexion. Il relève par ailleurs un autre écueil qui consiste à partir du principe que l'on va pouvoir encadrer les usages et fait part de son scepticisme au vu des expériences passées. Il souligne un contexte particulier de l'IAG qui se différencie des évolutions précédentes par la rapidité des avancées technologiques qui peuvent être s'observer de semaines en semaines et pense ainsi que ce qui pourrait être décidé en janvier 2025 sera obsolète en décembre.

Mme MIRBEL répond que la proposition présentée ne consiste pas à écrire quelque chose qui sera figé mais à identifier des sujets et des problématiques qui sont observés telles que l'évaluation de l'étudiant ou l'utilisation de l'outil et de faire des points d'étape réguliers qui permettront des choix éclairés au regard de l'évolution des situations. L'idée essentielle est donc de mettre en place un observatoire afin d'identifier les éléments sur lesquels le travail va porter et non d'édicter un certain nombre de principes. Elle précise ensuite que l'entrée de la réflexion n'est pas technologique mais qu'il faut néanmoins partir du constat d'une nouveauté qui produit un bouleversement face auquel il faudra déterminer quels sont les changements à opérer, il convient donc de réfléchir à l'impact d'une technologie qui est désormais omniprésente.

M. DOUAI ajoute que l'idée d'un groupe de travail est venue face à plusieurs centaines de questions d'enseignants qui se sentent démunis devant cette problématique et précise qu'il ne constitue qu'un outil qui va contribuer à donner une perspective aux enseignants.

Mme N'AIT-BOUDA regrette que l'on parte du recueil des besoins alors que de son point de vue il conviendrait de partir du recueil des usages et de savoir ce que les étudiants font déjà avec l'IA, ces usages pouvant diverger d'une discipline à une autre. Mme MIRBEL répond qu'une partie des méta-questions peut être liée aux usages mais que la problématique va bien au-delà.

M. PELLEGRINETTI souhaiterait, pour sa part, qu'une vraie réflexion sur le sujet se tienne au niveau des conseils de département. M. DOUAI confirme qu'après une première réunion du groupe, la réflexion devra se poursuivre avec les composantes incluant les départements.

M. BELLAGAMBA fait observer que les usages varient selon les enseignants, certains d'entre eux ayant déjà commencé à changer leur méthode d'évaluation en prenant en compte le phénomène.

Mme RUFINI se félicite de l'initiative présentée et suggère que soit associé davantage d'étudiants au groupe de travail compte tenu des usages différents qui peuvent voir le jour en fonction des disciplines.

III.5.- Campagne Diplômes d'Etablissement

M. DOUAI fait part de la proposition d'une réactivation et d'une création pour deux Certificats Universitaires et de quelques modifications sur des DU.

III.5.1.- Réactivation de la certification en éducation thérapeutique du patient

Il s'agit d'une certification existante qui avait été suspendue et qui est à nouveau proposée.

Le premier rapporteur indique que l'objectif de cette certification est de développer les compétences nécessaires à l'éducation thérapeutique du patient. Cette formation s'adosse au master APAS (Activité Physique Adaptée et Santé) porté par l'EUR Healthy avec une mutualisation d'enseignements et au laboratoire LAMHESS. La certification est ouverte pour 20 candidats du master. Cette formation s'inscrit dans un programme national visant à promouvoir l'activité physique adaptée à des fins de prévention thérapeutique non médicamenteuse, elle est nécessaire pour pouvoir dispenser du sport sur ordonnance. Le rapporteur émet donc un avis très favorable car il lui paraît important que cette certification puisse être délivrée par UniCA.

Le second rapporteur ajoute qu'il est important que l'établissement puisse proposer ce type de certification qui existe dans le secteur privé et également dans un établissement public localisé à Marseille avec une tarification bien supérieure.

À Mme SEITZ-POLSKI qui s'interroge sur la présence d'une supervision médicale pour ce type de formation, le rapporteur répond qu'il n'y a pas de médecin parmi les intervenants.

À Mme LEMAIRE et à M. BORGESSE qui souhaitent connaître la définition de l'éducation thérapeutique du patient, Mme MARLEUX précise qu'elle est définie par un décret relatif au sport sur ordonnance qui permet aux médecins de prescrire une éducation thérapeutique dispensée par des personnes titulaires d'une licence STAPS APAS qui ont une prérogative pour réaliser une éducation thérapeutique aux patients qui va dans le sens des préconisations du médecin. Elle souligne donc que les médecins ne sont pas experts de l'éducation thérapeutique et que l'étude des pathologies qui se fait dans le cadre du master depuis des années ne relève pas forcément de cours dispensés par des médecins. M. DOUAI précise qu'il ne s'agit pas de la création d'une certification ex nihilo pour les étudiants d'UniCA mais que cette certification existe au niveau national. L'EUR Healthy propose donc une partie de ses enseignements du master APAS pour l'obtention de cette certification reconnue nationalement. Il souligne que l'éducation thérapeutique du patient ne peut être reconnue que parce qu'elle répond au cahier des charges issu du décret qui la définit. Mme MARLEUX ajoute que la certification permettra de résoudre le problème de certains étudiants inscrits dans le master qui ne sont pas issus de la licence APAS et qui n'ont donc pas toutes les prérogatives pour réaliser cette éducation thérapeutique, et qui avant la mise en place de la certification étaient tenus de revenir vers des enseignements dispensés en licence.

M. CREMOUX précise que la formation n'a pas été ouverte pendant plusieurs années mais que par le passé elle a tantôt été à l'équilibre financier, tantôt déficitaire en fonction du nombre d'inscrits. M. DOUAI confirme qu'il conviendra en termes de pilotage de faire un bilan à 2 ou 3 ans afin d'évaluer la dynamique de la formation et de voir si une stabilisation des effectifs peut être observée. A M. BELLET qui s'interroge sur la possibilité que la formation soit déficitaire alors que les enseignements sont intégralement mutualisés, M. DOUAI répond que l'inscription d'un étudiant engendre toujours un coût marginal qui peut être faible mais qui n'est jamais nul. Il précise que la manière dont est calculé le coût complet d'une formation se conforme aux préconisations du ministère à qui l'établissement doit rendre des comptes régulièrement et observe que les calculs sont affinés d'une année sur l'autre.

La réactivation de la certification est approuvée avec 39 voix pour 16 voix contre et 5 abstentions.

III.5.2.- Création de la certification Hub Express

Le premier rapporteur explique que le DU « Hub pour rebondir » déjà existant permet à des étudiants qui ne se satisfont pas de leur première année en premier cycle de trouver la possibilité d'une réorientation avec de nombreuses formations proposées tout au long de l'année. Ces étudiants vont quitter leur formation d'origine pour se diriger soit vers d'autres formations soit vers le monde du travail, un accompagnement leur est proposé afin qu'ils puissent quitter plus facilement cette première année dans laquelle il ne se sentent pas à l'aise. L'idée d'une certification est de proposer sur une période plus réduite d'une semaine, un certain nombre de formations sur la base de 3 volets : « connaissance de soi », « connaissance de l'environnement socio-économique » et « connaissance des formations » pour permettre aux étudiants une réorientation plus rapide. Le rapporteur émet donc un avis très positif sur le fond du dossier même si sur la forme, compte tenu de la nouveauté du projet il peut être regretté un manque d'informations notamment sur la soutenabilité financière, des compléments ont toutefois été transmis ces deux derniers jours suite aux observations qui avaient été émises et ont permis de clarifier certains points. Le coût pour l'établissement est d'un montant de 4392€ annuel car il est prévu 72 h de TD, même si ceux-ci reposent en grande partie sur l'équipe du SIOIP afin d'éviter le coût de vacances supplémentaires. Ce coût pourrait augmenter si des sessions venaient à être ajoutées et le rapporteur s'interroge sur les moments opportuns auxquels ces sessions pourraient être positionnées. Ses interrogations portent également sur la nécessité d'accueillir dans cette formation le nombre important d'étudiants décrocheurs constaté en première année ou seulement les plus motivés. Le rapporteur fait également observer que ceux qui intégreront la certification vont manquer une partie de leur cours de première année pendant la période dédiée à la certification ce qui peut poser problème pour des étudiants déjà en difficulté, il jugerait ainsi pertinent que ces cours soient positionnés pendant la pause pédagogique.

M. DOUAI précise que l'expérience a montré que les étudiants accueillis ne sont pas nécessairement des étudiants en difficulté et que le public concerné est beaucoup plus large avec la présence d'étudiants en situation de réussite mais qui souhaitent quand même se réorienter. L'idée du Hub Express est de répondre à un besoin émis par des étudiants qui ne sont pas satisfaits de leur formation quel que soit leur niveau académique et qui ont donc envie de faire autre chose. La certification constitue donc une pause d'une semaine pendant laquelle l'étudiant pourra trouver une réponse face à son désir de s'engager dans une autre voie. Le public accueilli pourra être hétérogène et le nombre de sessions sera fonction du nombre d'étudiants intéressés. M DOUAI pense en revanche que ce ne sera pas une semaine d'absence qui va mettre en péril la dynamique de l'étudiant dans son semestre et ne souhaite pas en conséquence que la pause pédagogique qui a une fonction de repos et de déconnexion puisse être utilisée à cette fin.

Le rapporteur observe par ailleurs, que pour des réorientations au second semestre il conviendra de prévoir un calendrier qui ne soit pas trop tardif compte tenu notamment des contraintes liées à Parcoursup, la formation devrait être proposée avant le mois de février.

Concernant la soutenabilité M. DOUAI confirme qu'il s'agit d'une formation déficitaire puisque l'étudiant ne paiera rien. Il précise que le projet du DU « Hub pour rebondir » a été créé dans le cadre du projet NCU L@UCA et qu'il sera encore financé pour quelques années dans ce cadre. Il fait part d'une problématique qui se posait concernant le maintien de la bourse pour les étudiants qui suivaient le DU et qui devaient impérativement effectuer une double inscription, cette situation nécessitait une gestion au cas par cas par les services de scolarité. Il informe que désormais il a pu être obtenu du ministère depuis fin novembre, l'éligibilité des étudiants inscrits dans ce DU à la bourse, la simple inscription au DU pourra donc donner droit à bourse à partir de la rentrée 2025.

Mme HERITIER indique par ailleurs qu'un certain nombre de d'étudiants n'ont pas anticipé leur échec et veulent se réorienter à l'issue du second semestre et qu'il peut leur être proposé, dans ce cas, des solutions, soit au niveau de l'apprentissage, soit de la procédure complémentaire, soit sur des formations hors Parcoursup. Quelques sessions de la certification pourront donc être prévues pour ce type d'étudiants.

Le second rapporteur indique qu'au terme d'échanges avec le porteur de la formation il a été précisé que la mutualisation concerne les mêmes intitulés et la même formation mais avec des formats proposés différents. A ses interrogations sur le portage par l'EUR Spectrum M. DOUAI précise que la formation est transversale, qu'elle ne relève pas d'une composante spécifique et qu'il ne s'agit donc que d'un rattachement administratif à un service de scolarité. M. CREMOUX ajoute que le mode de fonctionnement actuel prévoit que toute formation doit être rattachée à une composante et que l'EUR Spectrum répond notamment à un souci de proximité dans la mesure où les personnes en charge du pilotage opérationnel de la formation sont présentes sur le site de Valrose.

M. DOUAI précise à la demande de M. CAILLAU, que pour le DU « Hub pour rebondir » l'établissement dispose d'un suivi individualisé du devenir de chaque étudiant inscrit qui fait apparaître de bons résultats avec 85% de réorientations positives. L'effectif de 250 étudiants concernés correspond à peu près à 10% de l'effectif des étudiants dit « en difficulté » en première année. Il ajoute que les inscriptions se font sur la base du volontariat.

M. ETESSE s'interroge sur l'articulation entre la certification et le DU, il souhaite savoir si les deux formations seront complémentaires ou si la certification permettra d'éviter de suivre le DU et pourrait dans ce cas le mettre en péril. M. DOUAI répond qu'il s'agit de deux formations distinctes, le DU concerne des étudiants en situation d'échec qui ne souhaitent pas poursuivre leur formation, l'intégralité des étudiants qui s'y inscrivent ne revenant pas vers leur formation initiale, alors que la certification est pensée pour des étudiants qui n'ont pas le temps de suivre le DU et qui s'interrogent sur l'opportunité de faire autre chose. Mme LEMAHIEU fait part de ses craintes que le certificat attire le public du DU et que les effectifs de ce dernier se tarissent, M. DOUAI répond que s'il est constaté un effet de substitution au lieu d'un effet de complémentarité un des deux outils devra être arrêté.

Aux interrogations de M. ETESSE qui ne voit pas d'inscrit apparaître dans le DU pour cette année, Mme HERITIER explique qu'il s'agit d'un problème de temporalité, les inscriptions administratives étant comptabilisées au 31 octobre et la formation n'ayant débuté qu'au mois de novembre.

Le premier rapporteur indique que ces dispositifs sont appréciés par les Responsables des Orientations Pédagogiques qui se sentent souvent démunis face aux étudiants dans ce type de situation.

M. DOUAI souligne que ce type de formation s'inscrit dans un contexte de pilotage permanent, le DU « Hub pour rebondir » avait une vocation initiale axée vers la professionnalisation mais au final aucun des étudiants inscrits dans la formation ne s'est positionné dans une perspective d'insertion professionnelle. Des améliorations continues sont donc toujours susceptibles d'être apportées sur ce type de formation.

La certification « Hub Express » est approuvée avec 31 voix pour et 7 abstentions

III.5.3.- Autres modifications de Diplômes d'Établissement

M. DOUAI fait part des modifications suivantes :

- DU « Préparation à l'agrégation d'histoire »

La modification est liée aux évolutions de la maquette de master d'histoire et à une adaptation structurelle du DU aux UE du master ainsi qu'à une UE de géographie qui ne figure plus dans le master mais qui reste présente dans le DU.

Concernant la préparation à l'agrégation, Mme N'AÏT-BOUDA rappelle que lors du CAc de 2023 qui avait validé l'ensemble des préparations à l'agrégation, une discussion avait eu lieu sur la pertinence de proposer ces formations sous forme de DU, elle avait fait observer qu'un certain nombre d'universités ne proposent pas ces préparations sous cette forme et il avait été demandé qu'il en soit de même à UniCA. Elle ne comprend donc pas que la version présentée aujourd'hui soit toujours celle d'un DU sachant qu'il s'agit de formations importantes pour l'établissement et qui présentent toutes les mêmes écueils budgétaires dès lors qu'on leur impose les règles qui s'appliquent au DU.

Mme OURIACHI précise que pendant longtemps il a été proposé une formation mutualisée avec les Universités d'Aix-Marseille et de Montpellier, ces deux établissements ayant cessé leur collaboration, UniCA a rencontré le double problème d'arriver à trouver un public suffisant compte tenu d'un nombre de candidats à l'agrégation qui est peu important avec de surcroît un problème lié à des questions qui ne sont plus communes entre le CAPES et l'agrégation excluant de ce fait la possibilité d'une mutualisation intégrale des enseignements des deux préparations. La deuxième partie du problème concerne le fait que nombre d'étudiants sont déjà titulaires d'un master recherche et ne peuvent redoubler dans ce master. La solution du DU est donc la seule qui puisse être proposée même si cette formule ne satisfait pas forcément les enseignants. Elle souligne la présence d'un public hétérogène avec des étudiants issus de M1 ou de M2 et d'autres qui ont échoué au CAPES. Le DU est donc proposé parallèlement au master MEEF et intègre des étudiants qui ne sont pas dans le dispositif MEEF et qui reviennent à l'université après l'obtention d'un M2 recherche.

M.DOUIA rappelle que la question qui se pose aujourd'hui n'est pas liée à l'existence du DU mais que le CAC doit seulement statuer sur les modifications de maquette proposées, il précise que l'exercice d'évaluation de l'ensemble des DU sera reprogrammé à mi-mandat.

La modification du DU « Préparation à l'agrégation d'histoire » est validée avec 47 voix pour et 10 abstentions.

- Tarifs de 3 Diplômes d'Établissement portés par l'IAE :

Il est demandé par l'institut l'introduction d'un tarif pour son personnel à 0,00 €.

M. DOUIA précise qu'il va proposer au vote du CAC que soit adoptée la préconisation du CoSup avec un tarif applicable à l'ensemble des personnels de l'université qui soit lié aux tarifs nationaux en fonction du niveau du diplôme, soit :

- 175€ pour le DE Bachelor Of Business Administration (BBA) (diplôme de 1er cycle)
- 250€ pour le DE Executive MBA (Master of Business Administration) (diplôme de 2ème cycle)
- 391€ pour le DE Executive Doctorate in Business Administration (EDBA) (diplôme de 3ème cycle)

Les modifications des tarifs de Diplôme d'Établissement de l'IAE sus mentionnées sont approuvées avec 45 voix pour, 6 voix contre et 7 abstentions.

- Maquette du DU « Hub pour rebondir »

La modification de maquette du DU « Hub pour rebondir » est approuvée avec 47 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions.

IV.- Recherche

IV.6.- Adhésion au GIS GENRE

Annexe : GIS GENRE_Présentation Adhésion

Intervenantes :

Mme Véronique VAN DE BOR, Vice-Présidente Politique Sociale, Égalité, Diversité

Mme Karine LAMBERT, Maîtresse de conférences en histoire, Correspondante Égalité UniCA

Mme Laetitia BISCARRAT, Maîtresse de conférences en science de l'information et de la communication, LIRCES

M. Laurent COUNILLON laisse la parole à Mme VAN DE BOR, Mme Karine LAMBERT et Mme BISCARRAT pour la présentation de l'adhésion au GIS GENRE.

Mme Véronique VAN DE BOR, précise qu'il est une obligation légale et nationale de proposer un plan égalité professionnelle pour tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle indique que cela est une condition d'éligibilité pour accéder aux programmes de financement Horizon Europe. Ces programmes proposent des financements dédiés aux programmes de recherche qui intègrent la dimension de genre dans leur thématique. Il est d'autant plus important pour Université Côte d'Azur d'accompagner plus amplement les chercheurs et les chercheuses sur l'intégration de la notion de genre et de sexe dans leurs recherches.

Dans le cadre du 2ème plan égalité professionnelle d'Université Côte d'Azur (2024-2026), quatre axes obligatoires sont développés :

- **Axe 1** : Evaluer, prévenir et traiter **les écarts de rémunération**
- **Axe 2** : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois et carrières de la fonction publique
- **Axe 3** : Favoriser l'articulation des temps de vies
- **Axe 4** : Prévention et traitement des violences sexistes et sexuelles

Ainsi que deux axes propres à Université Côte d'Azur :

- **Axe 5** : Promouvoir la mixité dans nos filières
- **Axe 6** : Accompagner et soutenir la prise en compte du genre dans la recherche et l'enseignement supérieur

Elle précise que dans le cadre de l'axe 6, Université Côte d'Azur soutient plusieurs actions :

- **L'Accompagnement à la création du réseau genre pluridisciplinaire UniCA** : appel à manifestation d'intérêt, cartographie, structuration du pilotage, plan d'action et de financement... (2024-action pérenne)
- **L'Accompagnement à la création de Journées d'étude pluridisciplinaires** (2024-action pérenne)
- **L'Adhésion d'UniCA au GIS-Genre** (2025)
- **La Création d'un prix** pour valoriser les travaux de recherche intégrant la dimension de genre (2026)

Elle laisse la parole à Mme Karine LAMBERT et Mme Laetitia BISCARRAT pour la présentation du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) GENRE et l'adhésion d'Université Côte d'Azur.

Mme Laetitia BISCARRAT, présente tout d'abord le réseau GENRE d'Université Côte d'Azur.

Elle indique que le réseau Genre est le fruit d'un appel à manifestation qui a donné lieu à une première journée d'étude au printemps 2024. Cette journée a permis d'évaluer les forces en présence et de proposer un premier plan de développement qui comporte 3 volets :

- La programmation scientifique (conférence, ateliers, séminaires)
- La Structuration organisationnelle (COPIL, cf. Annexe GIS GENRE Présentation Adhésion)
- Le Comité d'orientation scientifique

Le réseau GENRE a également mis en place des actions de communication par le biais d'une newsletter et d'une liste de diffusion.

Le réseau GENRE permet de réunir plusieurs domaines de recherche (Sciences Humaines et Sociales, Biologie, Sciences de la terre et de l'univers et sciences informatiques) en études de genre à Université Côte d'Azur ce qui développe l'inter et la transdisciplinarité autour de ces questionnements.

Mme Laetitia BISCARRAT expose ensuite les différents laboratoires impliqués dans le réseau (cf. Annexe GIS GENRE Présentation Adhésion). Elle précise que le réseau GENRE est également présent dans le volet Enseignement au travers de différentes initiatives, notamment :

- Le [diplôme universitaire violence faites aux femmes](#) en partenariat avec la [HETIS](#)
- La [certification universitaire Œuvrer pour l'égalité et contre les discriminations](#)
- Les cours du « [SWITCH](#) » au sein de l'EUR Odysée qui portent sur les questions de genre
- Le projet [Students 4 Change](#) (financé par l'Europe)

Elle souligne l'inscription du réseau genre dans l'écosystème UniCA. La question des études de genre permet de se positionner à l'international au regard des classements qui intègrent les objectifs pour le développement (ODD) et notamment sur l'axe de l'ODD5 de contribution scientifique aux objectifs d'égalité et d'inclusion.

Le réseau GENRE s'inscrit également dans le cadre d'Ulysseus (WP Equality, Diversity, Inclusion). Elle précise que le réseau candidate actuellement à un appel à projet Ulysseus qui vise à soutenir les réseaux de recherche émergents.

Enfin, la question du genre est intégrée dans les conditions d'éligibilité de différents appels à projets (ANR, France 2030, Horizon Europe) et le réseau GENRE permet de proposer des expertises au service de la communauté scientifique d'UniCA.

Mme Laetitia BISCARRAT laisse ensuite à la parole à Mme Karine LAMBERT afin de présenter la proposition d'adhésion d'Université Côte d'Azur au GIS GENRE pour 4 ans.

Mme Karine LAMBERT indique que le Groupement d'intérêt Scientifique, créé en 2012, est soutenu par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS, l'INSERM, l'IRD et l'INED ainsi qu'une trentaine d'Universités.

Ces principaux objectifs sont :

- La structuration de la recherche et la mise en réseau (Union Européenne et International)
- Le développement de l'interdisciplinarité à l'intérieur et à l'extérieur des Sciences Humaines et Sociales
- Le soutien à la jeune recherche
- Le rayonnement international de la recherche francophone.

Elle précise que les modalités d'adhésions consistent en une cotisation annuelle de 5000€, une représentation au comité directeur ainsi qu'un bilan et une évaluation de la reconduction au terme des 4ans.

Elle souligne les opportunités que le GIS GENRE pourra apporter à Université Côte d'Azur.

Le GIS sera notamment un catalyseur pour le déploiement du réseau Genre d'Université Côte d'Azur sur tous les champs disciplinaires. Il permettra également l'accès à différents guichets de financements, en particulier pour les appels à projets Recherche, mobilité, traduction et colloque.

Le GIS met aussi en place des prix de thèse et de master ainsi que des écoles d'été internationales. D'autre part, il sera un facilitateur pour le rayonnement scientifique international d'UniCA pour la diffusion de la recherche et la mise à disposition de réseau de partenaires en France, dans l'Union Européenne et dans le monde. Enfin la participation à la chaire Genre permettra d'accueillir des chercheurs et chercheuses étrangères pour des collaborations de recherche et d'enseignement.

Ce partenariat dans le cadre du GIS GENRE avec l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS sera un support pour l'émergence de nouvelles problématiques dans le champ des études de genre. Il peut contribuer à renforcer Université Côte d'Azur en tant qu'université de recherche intensive de stature internationale tout en l'enracinant dans son territoire.

Une conseillère s'interroge sur la composition du comité de pilotage qui n'est composé que de femmes.

Mme Karine LAMBERT explique que la représentativité dans le cadre des études de genre est d'environ 99% de femmes actuellement. Elle indique également qu'il n'y a pas eu de candidature de la part de chercheur pour le comité de pilotage.

Elle précise que l'objectif du réseau genre est aussi de développer des synergies dans l'intégralité des champs scientifiques alors que les études de genre sont surtout représentées actuellement dans les Sciences humaines et sociales. Aujourd'hui, dans la jeune recherche (master et doctorat), il existe de plus en plus d'hommes qui s'engagent sur ces questions.

Une conseillère s'interroge sur la sélection des laboratoires du réseau genre.

Mme Laetitia BISCARRAT répond que ce sont les membres des laboratoires qui travaillent sur ces questions qui se sont manifestés pour participer aux réseaux. Elle précise que le réseau est ouvert à tout laboratoire, chercheurs et chercheuses qui souhaiteraient le rejoindre.

Mme Karine LAMBERT, précise également qu'au sein de certains laboratoires comme l'URMIS (UMR 8245) ou le LIRCES (UPR 3159), les études de genre font partie intégrante des axes des laboratoires ainsi que de séminaires ciblés.

Une conseillère s'interroge sur la participation des laboratoires d'astrophysique.

Mme Laetitia BISCARRAT donne pour exemple les recherches de Mme Héloïse MEHEUT qui a effectué une étude sur les inégalités femmes hommes en astrophysique. Elle a également participé à la journée d'étude du mois de mai 2024.

Une conseillère s'interroge sur la cotisation annuelle versée pour l'adhésion au GIS GENRE et l'existence d'autres subventions.

Mme Véronique VAN DE BOR indique que les adhésions annuelles de tous les membres du GIS GENRE permettent de faire fonctionner le groupement et de candidater pour les appels à projet, les prix de thèse et toute l'activité autour du GIS. Il est précisé également que le CNRS verse une participation.

Un conseiller félicite les intervenantes pour ce projet. Il s'interroge sur l'existence de chiffres qui permettraient d'apprécier, dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la proportion de ces violences au sein d'Université Côte d'Azur.

Mme Véronique VAN DE BOR souligne que depuis 3 ans, Université Côte d'Azur publie les chiffres relatifs aux
Conseil Académique n°15 du 19/12/2024

discriminations et violences dans le Rapport Social Unique de l'établissement. Elle indique qu'il existe 2 cellules d'écoute qui prennent en charge respectivement les violences sexistes et sexuelles ainsi que le harcèlement moral et les discriminations.

Elle indique que pour les violences sexistes et sexuelles, il est recensé 30 à 35 signalements par an dont 70% sont effectués par des étudiantes et dont les auteurs sont à 40% des étudiants. Elle précise que tous les dispositifs sont ouverts à la fois aux étudiant-es et aux personnels. Les chiffres sont publics ainsi que le traitement de ces situations par l'établissement et les éventuelles sanctions prises.

Elle ajoute qu'une enquête sur les discriminations croisées (ACADISCR) a été déployée dans l'établissement qui donne un état des lieux des critères de discriminations et des discriminations ressenties par la communauté étudiante et les personnels.

Une conseillère s'interroge sur les moyens mis en place et les sanctions éventuelles développés par Université Côte d'Azur.

Mme Véronique VAN DE BOR indique que la cellule adaptée va analyser les situations, déclencher une enquête et proposer des mesures de protection (interdiction d'accès aux locaux ou la suspension de la personne mise en cause pendant la durée de la procédure). Toutes les personnes sont orientées systématiquement vers les services de santé qu'elles soient signalantes ou mises en cause. Par la suite, l'analyse juridique détermine un certain nombre de préconisations (recadrage, prévention ou disciplinaire). Dans le cas d'une sanction disciplinaire, c'est le Président d'Université Côte d'Azur qui valide les préconisations. Actuellement dans le cadre des signalements, environ 20% de situations sont sanctionnées ce qui est un chiffre assez élevé par rapport aux statistiques nationales.

Une conseillère s'interroge sur les violentomètres concernant les violences conjugales et la prédominance des comportements qualifiés de déviants attribués à des hommes.

Mme Véronique VAN DE BOR précise que les premiers violentomètres sur les violences conjugales ont été élaborés dans le cadre d'une injonction de la Direction Générale de la Fonction Publique. Le violentomètre en lui-même existe depuis plusieurs années et a été adapté par le Centre Hubertine Auclert.

C'est un outil qui est généré mais il est considéré comme extrêmement utile pour sensibiliser la communauté et détecter les premiers signes de violence. De plus, il est à noter que 95% des victimes de violences sexistes sexuelles et intrafamiliales sont des femmes.

Le deuxième violentomètre distribué est adapté au contexte scientifique et des laboratoires. Il est nécessaire de préciser que les doctorantes sont plus touchées par les violences sexistes et sexuelles que les autres populations étudiantes. Il est donc très important de sensibiliser à ces violences dans les laboratoires et les communautés étudiantes.

À la suite des échanges, M. Laurent COUNILLON remercie les intervenantes pour leur présentation et propose aux Conseillers et Conseillères de procéder au vote concernant l'adhésion d'Université Côte d'Azur au GIS GENRE.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à l'adhésion d'Université Côte d'Azur au GIS GENRE avec un soutien établissement annuel (budget recherche) de 5000 € à compter du 1er janvier 2025 et pour une durée de 4 ans. (49 voix POUR, 6 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS).

IV.7.- Examen des dossiers de demandes de subventions au titre des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) - Volet Recherche et Équipements

Annexe : Présentation de l'arbitrage de l'OCA de l'AAP CSI – Appel blanc OCA 2025 (restreint aux membres du CAC)

Intervenant : M. Georges KORDOPATIS, Rapporteur, Membre du Conseil Scientifique de l'Observatoire Côte d'Azur (OCA)

M. Laurent COUNILLON indique que 30 000€ ont été réservés sur le budget CSI 2025 pour les projets relevant de la thématique Sciences de la Terre et de l'Univers (STU).

Conseil Académique n°15 du 19/12/2024

Il laisse la parole à M. Georges KORDOPATIS, qui présente au Conseil Académique les subventions attribuées aux projet STU dans le cadre de l'évaluation du Conseil Scientifique de l'Observatoire Côte d'Azur (OCA).

M. Georges KORDOPATIS, membre du Conseil Scientifique de l'OCA indique représenter M. Mathias SCHULTHEIS qui n'était pas disponible lors de cette séance afin de présenter les résultats de l'appel blanc CSI STU 2025.

Il rappelle brièvement les règles communes aux volets recherche et colloques ainsi que les règles spécifiques de chaque volet.

Il précise que le budget disponible était de 110k€ (80 000€ de l'OCA et 30 000€ UniCA) pour la campagne 2025 avec 14 demandes reçues (11 pour le volet recherche et 3 pour le volet colloques).

Il indique que neuf projets ont été retenus sur le volet Recherche et trois sur le volet colloques pour un total de 108 500€.

Une conseillère s'interroge sur les montants demandés et les montants accordés.

M. Georges KORDOPATIS, précise que certains projets bénéficiaient d'un partenariat avec des universités françaises et étrangères ce qui permettrait d'accorder des subventions dans un contexte favorable.

M. Laurent COUNILLON s'interroge sur le taux de pression plus faible cette année par rapport aux années précédentes et comment le Conseil Scientifique s'est assuré de la qualité des projets proposés.

M. Georges KORDOPATIS, indique que des ERC et des ANR ont été financés pour l'année 2025 ce qui pourrait expliquer la baisse des demandes sur l'appel à projet CSI. Il faudra donc confirmer l'année prochaine l'évolution de cette baisse des demandes.

Pour ce qui concerne la qualité des projets, toutes les demandes ont été évaluées minutieusement par le Conseil Scientifique pour s'assurer de la valeur des projets retenus.

Suite aux débats, M. Laurent COUNILLON remercie M. Georges KORDOPATIS et propose aux Conseillers et Conseillères de procéder au vote concernant l'attribution d'une dotation 2025 de 30 000€ à l'OCA allouée à l'AAP conjoint Appel Blanc OCA – CSI /STU UniCA destinée aux projets STU.

Le Conseil Académique adopte à la majorité l'attribution d'une dotation 2025 de 30 000€ à l'Observatoire Côte d'Azur allouée à l'AAP conjoint Appel blanc OCA – CSI/STU UniCA destiné aux projets STU. (50 voix POUR, 5 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS).

IV.8.- Décisions AAP CSI 2025 – 3 Volets (Colloques, Recherche et Équipement)

Intervenante : Mme Magali MAILLAND, Responsable du service recherche de la Direction de la Recherche, de la valorisation et de l'Innovation (DRVI)

Annexe : Tableau de classement – CSI 2025_CAc 19.12.2024

M. Laurent COUNILLON laisse la parole à Mme Magali MAILLAND pour la présentation des décisions concernant l'AAP CSI 2025 pour les 3 volets Colloques, Recherche et Équipements.

Mme Magali MAILLAND présente l'évolution du soutien des CSI volet Recherche de 2021 à 2025. Elle précise que l'enveloppe attribuée cette année au volet Recherche est de 178 000€ soit 43,5% du montant total sollicité avec 22 dossiers retenus sur les 34 dossiers déposés.

Évolution du soutien CSI Recherche						
Année	Demandes	Financements sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien dossier	Montant accordé CSI Équipements	% de soutien financements sollicités
2021	39	485 959 €	23	58,97%	225 300 €	46,36%
2022	46	568 608 €	28	60,87%	232 450 €	40,88%
2023	42	491 800 €	29	69,05%	230 190 €	46,81%
2024	46	584 620 €	29	63,04%	272 070 €	46,54%
2025	34	409 284 €	22	64,71%	178 000 €	43,49%

Suite à la séance du CAC du 21 novembre 2024, une proposition de modification a été apportée lors du CAC du 16 décembre 2024 à la subvention accordée à certains projets.

M. Laurent COUNILLON propose aux Conseillers et Conseillères de procéder au vote concernant l'attribution des subventions concernant le volet Recherche de l'appel à projet CSI 2025.

Le Conseil Académique adopte à la majorité l'attribution des subventions de l'appel à projet Crédits Scientifiques Incitatifs 2025 « volet Recherche » conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 du 25 Juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts (cf. Tableau de classement – CSI 2025_CAC 19.12.2024 en annexe) – (49 voix POUR, 9 ABSTENTIONS).

Mme Magali MAILLAND présente ensuite l'évolution du soutien des CSI volet Équipements de 2021 à 2025. Elle précise que l'enveloppe attribuée cette année au volet Équipements est de 187 000€ soit 51,74% du montant total sollicité avec 9 dossiers retenus sur les 15 déposés.

Évolution du soutien CSI Équipements						
Année	Demandes	Financements sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur demandes présentées	Montant accordé CSI Équipements	% de soutien financements sollicités
2021	10	182 885 €	5	50,00%	79 000 €	43,20%
2022	11	264 673 €	8	72,73%	95 480 €	36,07%
2023	13	364 178 €	6	46,15%	100 500 €	27,60%
2024	9	202 627 €	7	77,78%	116 960 €	57,72%
2025	15	362 359 €	9	60,00%	187 500 €	51,74%

Suite à la séance du CAC du 21 novembre 2024, une modification a été apportée lors du CAC du 16 décembre 2024 à la subvention accordée à certains projets.

M. Laurent COUNILLON propose aux Conseillers et Conseillères de procéder au vote concernant l'attribution des subventions concernant le volet Recherche de l'appel à projet CSI 2025.

Le Conseil Académique adopte à la majorité l'attribution des subventions de l'appel à projet Crédits Scientifiques Incitatifs 2025 « volet Équipement » conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 du 25 Juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts (cf. Tableau de classement – CSI 2025_CAC 19.12.2024 en annexe) – (49 voix POUR, 9 ABSTENTIONS).

Mme Magali MAILLAND présente ensuite l'évolution du soutien des CSI volet Colloques de 2021 à 2025. Elle précise que l'enveloppe attribuée cette année au volet Colloques est de 104 500€ soit 60,23 % du montant total sollicité avec 42 dossiers retenus sur les 47 déposés.

Elle souligne un soutien fort du volet colloques cette année par rapport aux années précédentes.

Évolution du soutien CSI Colloques						
Année	Demandes	Financements sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nbre de demandes	Montant accordé CSI Équipements	% de soutien financements sollicités
2021	33	111 375 €	22	66,67%	43 000 €	38,61%
2022	35	136 000 €	20	57,14%	49 630 €	36,49%
2023	42	172 116 €	17	40,48%	50 700 €	29,46%
2024	42	148 537 €	27	64,29%	75 120 €	50,57%
2025	47	173 500 €	42	89,36%	104 500 €	60,23%

M. Laurent COUNILLON propose aux Conseillers et Conseillères de procéder au vote concernant l'attribution des subventions concernant le volet Colloques de l'appel à projet CSI 2025.

Le Conseil Académique adopte à la majorité l'attribution des subventions de l'appel à projet Crédits Scientifiques Incitatifs 2025 « volet Colloques » conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 du 25 Juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts (cf. Tableau de classement – CSI 2025_CAc 19.12.2024 en annexe) – (49 voix POUR, 2 voix CONTRE, 8 ABSTENTIONS).

Mme Magali MAILLAND précise que l'enveloppe CSI 2025 globale est de 470 000€ hors projets Sciences de la Terre et de l'Univers (STU) ainsi que 30 000€ de dotation accordée à l'OCA par UniCA pour les projets STU. Elle ajoute que l'Observatoire Côte d'Azur dédie une enveloppe de 80 000€ pour les projets CSI – STU.

IV.9.- Labellisations et Changements de direction des Unités de Recherche

Présentation de la labellisation de l'Unité de Recherche Migrations et Sociétés (URMIS / UMR 8245)

Annexe : URMIS_Présentation_CAc 19.12.24_UniCA

Intervenante : Mme Marie LESCLINGAND, l'Unité de Recherche Migrations et Sociétés (URMIS / UMR 8245)

Mme Marie LESCLINGAND présente l'historique de l'unité mixte de recherche qui est un laboratoire thématique qui se consacre aux questions sur les migrations, le racisme, les discriminations et les relations inter-ethnique (cf. Annexe URMIS_Présentation_CAc 19.12.24_UniCA). L'unité mixte de recherche est située sur 2 sites, Paris et Nice et a pour tutelles l'Université Paris Cité, Université Côte d'Azur, le CNRS et l'IRD. Elle souligne l'interdisciplinarité du laboratoire qui regroupe des chercheurs et chercheuses de sociologie, anthropologie, histoire, géographie, science politique, sciences de l'éducation et démographie.

Elle présente ensuite le projet scientifique qui est composé de plusieurs thèmes :

- Migrations et circulations
- Les fabriques de l'altérité : questions raciales et discriminations
- Pouvoir et appartenances

Et de deux pôles :

- Archives numériques (Science ouverte, revue bilingue « Appartenance et Altérités », valorisation des travaux anciens)
- Écritures alternatives (développement d'autres formes de diffusion du savoir, notamment d'anthropologie visuelle)

Avec le soutien d'une équipe de gestion administrative et financière ainsi qu'un pôle projets de recherche composé d'un ingénieur d'étude CNRS et d'un ingénieur de recherche IRD.

L'URMIS est également impliqué dans la formation à travers 2 masters (Migrations, Racismes et altérités à Paris et Migrations studies à UniCA) et de la médiation scientifique.

Elle présente ensuite les perspectives d'évolution du laboratoire qui s'inscrit notamment dans l'intégration d'une nouvelle dimension environnementale des recherches en conservant une attractivité nationale et internationale du laboratoire.

Elle souligne également la poursuite de l'internationalisation du laboratoire qui avait été mis en exergue par le rapport HCERES (accord avec l'Université du Costa Rica, publications et revue bilingue, master Migration Studies et réponse à des appel à projets internationaux).

Elle confirme enfin la poursuite de l'engagement de l'unité dans le dialogue Sciences et Sociétés par le biais du Pôle Écritures Alternatives et des partenariats avec les acteur-ices locaux. Au sein de l'Observatoire des migrations dans les Alpes Maritimes, cela peut se traduire par des interventions en milieu scolaire, auprès des collectivités territoriales et surtout en collaboration avec les étudiants.

Une conseillère s'interroge sur la collaboration de l'URMIS avec le service Science et Société

Mme Marie LESCLINGAND confirme une collaboration avec le service notamment par des candidatures aux appels à projets proposés par le service mais également dans le cadre du « [Printemps des migrations](#) », un festival annuel, de la fête de la science et des interventions en milieu scolaire.

M. Laurent COUNILLON s'interroge sur les liens de l'unité avec le réseau genre présenté plus tôt dans la séance.

Mme Marie LESCLINGAND précise qu'un des groupes de recherche du laboratoire est axé sur le genre comme catégorie d'analyse. Les chercheurs et chercheuses de ce groupe ont participé dès les premières réunions au réseau. Elle indique également qu'une conférence dans le cadre d'un séminaire de l'URMIS est coorganisée par le réseau genre et se tiendra le 20 décembre 2024.

M. Laurent COUNILLON remercie Mme Marie LESCLINGAND pour sa présentation.

Une conseillère indique qu'elle apprécie tout particulièrement les présentations des unités et souhaiterait qu'elles soient plus récurrentes dans le cadre des séances du Conseil Académique.

M. Laurent COUNILLON précise que lors de la mandature précédente, chaque unité évaluée par l'HCERES avait fait l'objet d'une présentation en séance.

Mme Johanna ZERMATI ajoute que d'une manière générale lorsqu'un dispositif ou un projet est présenté, une intervention est dans la plupart des cas programmée pour présenter le contexte et les unités impliquées.

M. Laurent COUNILLON indique également qu'une présentation concernant l'Observatoire Côte d'Azur et le périmètre Sciences de la Terre et de l'Univers sera mise en place dans les prochains mois.

Il propose aux conseillers et conseillère de procéder au vote concernant la labellisation de l'Unité de Recherche Migrations et Sociétés (URMIS / UMR 8245).

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la labellisation de l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS/UMR 8245) à partir du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029. (57 voix POUR, 1 ABSTENTION).

Présentation de la labellisation du Laboratoire d'Innovation et Numérique pour l'Éducation (LINE / URE CA02) en Unité Propre de Recherche (LINE / UPR CA02)

Annexe : LINE_Présentation_CAc 19.12.24_UniCA

Intervenant : M. Serge QUILIO, Directeur du Laboratoire d'Innovation et Numérique pour l'Éducation (LINE / URE CA02)

M. Laurent COUNILLON donne la parole à M. Serge QUILIO, Directeur actuel du Laboratoire d'Innovation et Numérique pour l'Éducation (LINE / URE CA02) pour sa présentation.

Conseil Académique n°15 du 19/12/2024

M. Serge QUILIO, indique que le LINE est un laboratoire créé en 2017 afin de répondre aux enjeux en Sciences de l'Éducation et de la formation liés à l'IDEX JEDI ainsi qu'à l'adossement de la formation de l'INSPE. Il est rattaché à 3 écoles universitaires (CREATES, DS4H et HEALTHY) et comprend actuellement 11 Enseignant-es chercheurs et chercheuses permanent-es, un personnel BIATSS, 20 doctorant-es et 18 membres associé-es.

À l'issue de la précédente accréditation, les membres de l'unité ont défini un programme de recherche dans le champ de l'éducation et de la formation originale évalué par l'HCERES qui construit une approche spécifique selon deux directions de recherche principales :

- Interroger les processus d'innovation des dispositifs, des contenus, des pratiques, des outils en éducation, en formation et en médiation
- Comparer et confronter différents degrés et différents champs de l'éducation, ou de formation pour approcher les phénomènes d'innovation, leurs limites, leurs conditions. Il s'agit également d'une approche critique du numérique et de l'Intelligence Artificielle dans le processus d'innovation.

M. Serge QUILIO mentionne également les différents projets auxquels l'unité a participé ainsi que les articles et ouvrages publiés (cf. LINE_Présentation_CAc 19.12.24_UniCA).

Pour la période d'accréditation à venir, le programme de recherche est mis en œuvre suivant les recommandations de l'HCERES notamment par les projets dont le LINE est lauréat comme ceux à venir dont 2 ANR (DEEC et Creamaker), 1 projet européen (Augmentor Horizon), 1 projet sur l'Intelligence Artificielle pour l'Enseignement des Compétences Relationnelles avec la mission Innovation du Conseil départemental des Alpes Maritimes (IA4ECR) ainsi qu'un projet mené dans le cadre du réseau des « [lieux d'éducatons associés](#) », qui sont des dispositifs accueillis au sein de l'Institut Français de l'Éducation.

Le LINE vient également de rejoindre la [Fédération VISA](#) qui regroupe les principaux laboratoires de recherche en éducation en France. Le LINE est orienté vers des données ouvertes dans la recherche en éducation et formation, tout particulièrement au plus près des lieux où les questions se posent aux praticien·nes.

Une conseillère s'interroge sur l'association du LINE avec la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est (MSHS-Sud Est).

M. Serge QUILIO indique que le projet est en cours. La priorité a été accordée au travail de structuration et de précision des orientations du laboratoire. Le projet d'association à la MSHS-SE devrait se préciser au début de l'année 2025.

Une conseillère indique qu'il serait intéressant pour le LINE de rejoindre l'European Network of Innovative Higher Education Institutions ([ENIHEI](#))

M. Serge QUILIO précise que l'unité est encore en développement et souhaite stabiliser ces orientations pour ensuite élargir ses participations au niveau national et européen. Il indique néanmoins que Mme ROMERO, membre du laboratoire, est particulièrement attentive à ce réseau. Il n'est pas exclu, si les appels à projets correspondent au programme de recherche du laboratoire, de rejoindre ce réseau.

Une conseillère s'interroge sur la participation du LINE au groupe de travail sur l'intelligence artificielle présenté dans la partie formation de la séance.

M. Serge QUILIO précise que le LINE souhaite s'y associer pour les questions relatives à l'éducation et à la formation. Il précise que M. Laurent HEISER, membre du LINE, effectue une veille active sur les questions d'intelligence artificielle.

M. Laurent COUNILLON, ajoute également que dans le cadre du réseau Ulysseus, l'Université Haaga-Helia est orienté sur les innovations numériques dans le commerce mais également dans le domaine de la pédagogie. Il s'interroge sur d'éventuels liens du LINE avec cette Université.

M. Serge QUILIO indique qu'il n'y a pas de lien direct avec l'Université Haaga-Helia. Néanmoins une veille est effectuée sur les réseaux existants et les questions soulevées. Il ajoute que sur les questions d'intelligence artificielle générative, *Conseil Académique n°15 du 19/12/2024*

le LINE intervient à l'Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIS) méditerranée dans le cadre de la formation des doctorant·es sur la documentation boostée par l'IA.

M. Laurent COUNILLON propose aux conseillers et conseillère de procéder au vote concernant la labellisation du laboratoire d'Innovation et Numérique pour l'Éducation (LINE/URE CA02) en unité propre de recherche (LINE / UPR CA02) à compter du 1er Janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la labellisation du Laboratoire d'Innovation et Numérique pour l'Éducation (LINE/URE CA02) en unité propre de recherche (LINE / UPR CA02) à compter du 1er Janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028. (47 voix POUR, 4 voix CONTRE, 7 ABSTENTIONS).

M. Laurent COUNILLON propose également aux conseillers et conseillère de procéder au vote concernant le renouvellement de M. Serge QUILIO, PR, en tant que directeur du LINE (UPR / CA02) à compter du 1^{er} Janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité au renouvellement de M. Serge QUILIO, PR, en tant que directeur du LINE (UPR / CA02) à compter du 1^{er} Janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028. (47 voix POUR, 2 voix CONTRE, 8 ABSTENTIONS).

Changement de direction et direction adjointe de l'unité « Cultures et Environnement, Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge » (CEPAM / UMR 7264).

Annexes :

CEPAM_ Chgnt dir - CV M. GOURICHON

CEPAM_ Chgnt dir - CV Mme LEBRIZ

CEPAM_ Chgnt dir - CV Mme NICOUUD

CEPAM_ Chgnt dir - PV AG du 28.11.24

M. Laurent COUNILLON indique que l'unité « Cultures et Environnement, Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge » (CEPAM/UMR 7264) est une unité de recherche qui évolue dans les champs de la Préhistoire, de la Bioarchéologie, de l'Histoire ancienne et médiévale (incluant l'histoire, l'histoire des arts, la philologie et la littérature), de l'Archéologie et de l'Anthropologie.

Il est proposé une nouvelle direction et direction adjointe pour l'unité.

M. Lionel GOURICHON, CR CNRS et actuel directeur adjoint, est proposé en tant que directeur de l'unité. Il est membre du comité pédagogique du parcours de Master PPA et rapporteur pour des revues telle que « Archaeological and Anthropological Sciences ». Il est également membre du comité éditorial de la revue Paléorient.

Mme Stéphanie LEBRIZ, PR et directrice adjointe actuelle est proposée en tant que directrice adjointe. Elle est notamment membre du jury d'Agrégation externe de Lettres Classiques et membre du conseil d'administration de la Société des Langues d'OC et d'Oïl.

Mme Élixa NICOUUD, CR, est également proposée en tant que directrice adjointe. Elle est actuellement responsable de programmes archéologiques programmés et de valorisation ainsi que chargée d'enseignement dans le Master Civilisation Culture et Sociétés (CCS) et Préhistoire, Paléo-Environnement et Archéosciences (PPA).

Le changement de direction et de direction adjointe a reçu un avis favorable à la majorité lors de l'Assemblée Générale du CEPAM du 28 novembre 2024.

M. Laurent COUNILLON propose aux conseillers et conseillère de procéder au vote concernant la nomination de M. Lionel GOURICHON, CR, en tant que Directeur et Mme Stéphanie LEBRIZ, PR et Mme Elisa NICOUUD, CR, en tant que

directrices adjointes de l'unité mixte de recherche « Cultures, Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (CEPAM / UMR 7264) à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination de M. Lionel GOURICHON, CR, en tant que Directeur, Mme Stéphanie LEBRIZ, PR et Mme Elisa NICOUD, CR, en tant que directrices adjointes de l'unité mixte de recherche « Cultures, Environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (CEPAM / UMR 7264) à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028. (54 voix POUR, 1 ABSTENTION).

IV.10.- Décision Dotations 2025

Intervenante : Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation (DRVI).

Annexe : Présentation Dotation structures de recherche 2025

M. Laurent COUNILLON souligne que le budget recherche s'inscrit dans un contexte budgétaire très contraint. Certaines dispositions prises au niveau national dans le cadre des ressources humaines ainsi que l'augmentation du prix des fluides ont entraîné une forte augmentation des dépenses de l'établissement qui doit être compensée par des économies sur l'ensemble du fonctionnement de l'Université y compris la recherche. Le budget recherche a donc dû être élaboré avec en moyenne une baisse de 10% par rapport à l'année dernière.

M. Laurent COUNILLON laisse la parole à Mme Johanna ZERMATI pour la présentation du budget recherche.

Mme Johanna ZERMATI présente tout d'abord la composition du budget initial 2025 qui s'élève à 5 440k€ (contre 6 374k€ en 2024). Cela représente une diminution de 600k€ par rapport à la demande de budget initial 2025 remontée par la DRVI, soit les ~ 10% du budget citées précédemment.

L'impact de cette diminution est supporté à hauteur de 50% sur les dotations de base des unités (300k soit -9% des dotations des Unités par rapport à l'année dernière) et les 50% restant sur les opérations spécifiques (impact de -24%).

Le budget Recherche a permis de soutenir durant l'année 2024 diverses **actions en soutien spécifique aux unités**, dont notamment :

- La campagne DIALOG
- L'achat d'équipements d'urgence (rhéomètre, incubateur, autoclave, etc.)
- Des déménagements/aménagements des équipes
- Des soutiens complémentaires aux événements internationaux (notamment préparation UNOC)
- Des débloques ponctuels de situations non-prévues au Budget initial 2024

Un conseiller s'interroge sur la diminution de l'enveloppe sur les opérations spécifiques et sur les risques engagés sur la capacité à soutenir les dépenses qui ne seraient pas encore possible de prévoir au budget 2025.

M. Laurent COUNILLON indique qu'il y a effectivement un risque par rapport à la diminution de ce budget. Cependant, certaines dépenses effectuées l'année dernière ne devraient pas être renouvelées cette année, notamment concernant les déménagements de certaines équipes de recherche et différentes opérations d'urgence citées précédemment.

Mme Magali MAILLAND, Responsable du service recherche de la DRVI précise également que la plupart des soutiens apportés aux opérations spécifique l'année dernière l'ont été sur des cofinancements avec les Organismes Nationaux de Recherche ou les campus à l'exception de la campagne dialog.

Mme Johanna ZERMATI ajoute que l'enveloppe de l'appel à projet Crédits Scientifiques Incitatifs a été préservée cette année. Cela ne sera peut-être pas le cas l'année prochaine.

Elle poursuit par une présentation plus détaillée du soutien aux structures de Recherche.

Une diminution de 9% sera effectuée sur les dotations aux UMR-UPR et URE sur l'enveloppe globale 2025 par rapport à l'année 2024.

Conseil Académique n°15 du 19/12/2024

Elle indique également une diminution du soutien LPR pour les nouveaux maîtres de conférences relative à la baisse du nombre de recrutements. D'autre part, 6 structures prévues au budget dans l'enveloppe de soutien spécifique sont en cours de création et/ou de renouvellement, par conséquent la validation de leur dotation sera effectuée en cours d'année 2025.

SYNTHESE						
Types de structures	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025
UPR / UMR / URE	3 043 840 €	3 026 680 €	3 028 000 €	3 248 000 €	3 297 700 €	2 966 964 €
UPR / UMR / URE LPR dotation			225 000 €			
UPR / UMR / URE LPR MCF			90 000 €	100 000 €	175 000 €	85 000 €
Str. Transverses-Act.Fédératives	123 800 €	175 800 €	175 800 €	185 800 €	287 300 €	287 300 €
LIA UMI	70 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	80 000 €	75 000 €
Plateformes et services	157 000 €	162 000 €	173 500 €	178 500 €	fusionné Str.Transv	fusionné Str.Transv
TOTAL	3 394 640 €	3 454 480 €	3 782 300 €	3 802 300 €	3 840 000 €	3 414 264 €

Une conseillère s'interroge sur le budget maintenu concernant les LIA et UMI.

Mme Magali MAILLAND indique que ces structures sont contractualisées avec un engagement de l'établissement sur plusieurs années ce qui ne permet pas de modifier le budget attribué à ces structures. D'autre part sur les structures transverses et les actions Fédératives, il est proposé de maintenir leur budget dans la mesure où elles soutiennent également les laboratoires ce qui évite de pénaliser doublement ces derniers. En outre, ces structures n'ont pas de ressources propres pour compenser une éventuelle baisse de leur budget.

Un conseiller s'interroge sur la répartition des dotations entre tous les laboratoires par rapport aux équivalents temps plein (ETPT).

M. Laurent COUNILLON indique que les dotations ont été ventilées à l'identique de l'année précédente. Il propose de constituer un groupe de travail au sein du Cac pour travailler et éventuellement réévaluer si nécessaire certaines clefs de répartition des dotations aux laboratoires.

Mme Magali MAILLAND ajoute qu'une régulation avec était faite également par domaine scientifique afin d'obtenir une cohérence par ETPT et par domaine scientifique.

Suite aux échanges, M. Laurent COUNILLON propose aux conseillers et conseillères de procéder au vote sur les Dotations 2025 attribuées aux structures de recherche pour l'exercice budgétaire 2025 conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 modifié du 25 Juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts. (Cf. Dotations structures de recherche 2025 en Annexe).

Le Conseil Académique approuve les dotations 2025 attribuées aux structures de recherche pour l'exercice budgétaire 2025 conformément à l'article 49-2 du Décret 2019-785 modifié du 25 Juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts. (Cf. Dotations structures de recherche 2025 en Annexe) - (31 voix POUR, 10 voix CONTRE, 12 ABSTENTIONS).

M. Laurent COUNILLON indique que le Point d'information concernant la Science Ouverte a été reporté à une séance ultérieure du Conseil Académique plénier en 2025.

Il remercie les conseillers et les conseillères pour leur travail et leur implication tout au long de cette année et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour le Président et par
délégation,
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI

